

Liste des tâches

relevées dans la version 4 du projet DGESCO
de circulaire de missions des professeurs documentalistes

Préambule

Il doit...	Il peut...	tâche
Lutter		Contre l'illettrisme
développer		Le goût de la lecture
		actions spécifiques dont une offre diversifiée de livres et de périodiques
assurer		La responsabilité du fonctionnement du CDI
faire		un lieu de formation et un espace d'échanges entre les disciplines
organiser		Des ressources et des activités
participer		aux travaux mettant en jeu une ou plusieurs disciplines

Axe 1

Le professeur documentaliste contribue à la formation de tous les élèves à la culture et à la maîtrise de l'information

Il doit...	Il peut...	tâche
permettre		l'acquisition d'une culture et d'une maîtrise de l'information
Diversifier		les ressources, les méthodes et les outils
S'appuyer		sur les pratiques des élèves
Viser		À développer l'envie d'apprendre et leur curiosité
Contribuer		À développer l'esprit critique face aux sources de connaissance et d'information
contribuer		à l'acquisition par les élèves des compétences relatives à la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, et en particulier les compétences « savoir s'informer et se documenter » et « adopter une attitude responsable face à internet »
participer		à l'obtention par les élèves du B2i
favoriser aussi, en concertation avec les autres professeurs et les conseillers principaux d'éducation		l'acquisition des compétences 1 (maîtrise de la langue), 6 (compétences sociales et civiques) et 7 (autonomie et initiative) du socle commun de connaissances et de compétences.
		formation développant des compétences info-documentaires inscrite dans une progression des apprentissages de la classe de sixième à la classe terminale, dans le cursus général, technologique et professionnel : un « parcours de formation à la culture de l'information »
	assurer	une mission de tutorat comme ses collègues
apporter		sa contribution spécifique à l'accompagnement personnalisé

Axe 2

Le professeur documentaliste met en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

Il doit...	Il peut...	tâche
proposer		une politique documentaire au chef d'établissement
Mettre en œuvre		une politique documentaire dans l'environnement numérique de l'établissement
		un rôle de conseil pour le choix et l'organisation de l'ensemble des ressources accessibles en ligne pour les élèves et les enseignants de l'établissement.
analyser		les besoins en matière d'information et de documentation,
Définir et gérer		les ressources physiques et numériques pour l'établissement, le choix des modalités d'accès à ces ressources.
Prendre en compte		les besoins des enseignants en matière d'actualisation de leurs connaissances disciplinaires et d'enrichissement de leur culture professionnelle
	inscrire	La politique documentaire dans un cadre plus vaste de mutualisation entre établissements
jouer		un rôle de conseil pour le choix et l'organisation de l'ensemble des ressources accessibles en ligne pour les élèves et les enseignants de l'établissement (ENT)
		Les animations et les activités pédagogiques autour du livre et de la lecture, y compris le livre numérique et la problématique de la lecture sur écran

Axe 3

Le professeur documentaliste est un acteur essentiel de la gestion et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

Il doit...	Il peut...	tâche
est responsable		du fonds documentaire, de son enrichissement, de son organisation et de son exploitation.
Mettre à disposition		des ressources issues de fonds physiques et numériques
favoriser		la diffusion des fonds auprès des enseignants et des élèves.
contribue		à sensibiliser ses collègues à l'usage des nouvelles ressources numériques
aider et conseiller		pour l'accès à ces ressources dans le cadre de l'accueil pédagogique des élèves au CDI, qui inclut le parcours de découverte des métiers et des formations à partir de la classe de cinquième, les enseignements disciplinaires et d'exploration, les travaux personnels encadrés, les projets personnalisés à caractère professionnel, etc., sans exclure les recherches personnelles.
participer		à la prise en compte du numérique dans le projet d'établissement
faciliter		l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires
Organiser et gérer		le contenu d'un espace CDI au sein de l'ENT
s'appuyer		sur les TIC et sur les services de l'ENT
	contribuer	à l'animation du site internet de l'établissement
contribue		à assurer une veille informationnelle pour l'ensemble de la communauté éducative

Axe 4

Le professeur documentaliste participe à l'ouverture culturelle de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

Il doit...	Il peut...	tâche
prendre		des initiatives pour ouvrir l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional voire national et international.
contribuer		à l'éducation culturelle, sociale et citoyenne de l'élève
impulser		des activités qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistiques, scientifiques et techniques.
	participer	à l'organisation, en relation avec les autres enseignants et les conseillers principaux d'éducation, de visites, de sorties culturelles et faciliter la venue de conférenciers ou d'intervenants extérieurs.
	faciliter	la venue de conférenciers ou d'intervenants extérieurs.
entretenir		des relations avec le réseau Scéren-CNDP, les diverses bibliothèques et médiathèques situées à proximité, les associations culturelles, les services publics, les entreprises, afin que l'établissement scolaire puisse bénéficier d'appuis, d'informations, de documents, de livres ou de ressources numériques susceptibles d'intéresser les élèves.